

POUR ALLER PLUS LOIN

La question du solaire

L'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles est une mesure avantageuse économiquement, permettant un accès facilité à l'électricité sur le domaine. Il y a lieu de contacter la commune pour la procédure y relative.

Favoriser la biodiversité

Lors des rénovations de toitures ou de façades, il est important de se renseigner sur la présence d'espèces animales liées aux bâtiments comme les hirondelles, les martinets ou les chauves-souris sur le site ou dans ses alentours. La période de rénovation doit être idéalement planifiée hors période de nidification. La mise en place de nichoirs à oiseaux et chauves-souris est idéale sur les hangars et bâtiments agricoles.

La gestion de l'eau

Les exploitations agricoles sont gourmandes en eau. Il convient de prévoir la collecte des eaux de pluie dès le début du projet. Les surfaces de toiture permettent de récupérer une grande quantité d'eau pluviale.

Les citernes doivent en général être enterrées afin de maintenir l'eau à l'abri de l'air et de la lumière et à une température constante. L'eau récupérée doit provenir du toit et jamais du sol.

FRANGES URBAINES

2. BÂTIMENTS AGRICOLES ET CONSTRUCTIONS HORS ZONE



Val-de-Ruz

Cette fiche fait partie d'un dossier à l'usage des architectes, paysagistes, aménagistes, maîtres d'ouvrage ou de toute personne active dans le domaine de l'aménagement du territoire.



Les bâtiments agricoles sont aujourd'hui le plus souvent situés à l'extérieur des villages et constituent un enjeu important dans l'aménagement des franges urbaines. Cette fiche concerne en priorité les bâtiments agricoles mais peut être utilisée pour toutes les constructions de grand volume situées hors zones à bâtir.

Comme pour les autres zones, la question de l'intégration paysagère du bâtiment doit être intégrée dès la phase de conception du projet. La prise en compte des aspects paysagers et architecturaux donne une cohésion générale au site.

Conception:  Chasserat

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du groupe de suivi du projet franges urbaines (Coopérative de la Bor, Pro Evologia, Canton de Neuchâtel/SAGR, Canton de Neuchâtel/SFFN, Rollier Paysage, L'Azuré, Association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz, Rétropomme) ainsi que celui de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

DÉFINITION

L'agriculture se diversifiant, plusieurs types de bâtiments ou d'installations «énergie» (comme les installations de biogaz) sont à considérer:

- les bâtiments liés aux nouvelles activités comme la préparation, la vente et le stockage de produits agricoles,
- les bâtiments pour des activités hors-sol: cultures sous serres (maraîchage et horticulture), élevages (poulets, porcs...),
- les activités non agricoles dites accessoires dans des bâtiments inutilisés: tourisme à la ferme, location de vélos, ateliers, garde de chevaux,
- la transformation ou l'agrandissement d'un ancien logement agricole pour les besoins de la famille dans les «entreprises» agricoles.



ENJEUX

L'enjeu de l'intégration des bâtiments agricoles est de concilier trois aspects: la fonctionnalité du bâtiment et de ses alentours, la qualité paysagère et des aménagements financièrement supportables. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter et nécessitent une réflexion spécifique en termes d'intégration paysagère:

- rénovation/transformation d'un bâtiment
- projet d'extension d'un bâtiment existant
- construction d'un nouveau bâtiment

Ici, plus encore que pour les autres zones, chaque projet est unique et demande à être adapté aux spécificités du lieu (plaine-montagne, type d'agriculture) et aux besoins de l'agriculteur-trice.

LES GRANDS PRINCIPES

Trois principes fondamentaux sont à respecter lors de l'aménagement des abords de bâtiments agricoles ou de toute autre forme de construction hors zone:

1 S'inscrire dans le relief existant

Les volumes des bâtiments agricoles restent souvent imposants. Le choix du site d'implantation est un paramètre essentiel.

Il est important de travailler avec le dénivelé du terrain afin d'intégrer le bâtiment visuellement. Trois critères sont à étudier pour réussir cette intégration: la nature des sols, le relief et l'orientation (exposition, vents dominants).

2 Permettre la végétalisation du site et des zones d'ombrage

La végétation permet de rattacher le bâtiment au milieu environnant (espace enherbé, lisière de forêt et zone de bosquet, haie, etc.) et d'alléger l'impact de son volume. La végétalisation permet aussi d'assurer un certain ombrage autour du bâtiment. Il convient de bien étudier l'usage de la parcelle concernée avant de mettre en œuvre des aménagements végétaux.

Ceci est encore plus important pour le traitement végétal de l'entrée de l'exploitation, qui contribue fortement à l'image du domaine. Il convient de privilégier des éléments qui composent le paysage avoisinant.

Exemples:

- Un verger, élément emblématique du paysage rural local.
- Une haie ou des alignements d'arbres ornementaux/fruitiers de part et d'autre du chemin d'accès.
- Un arbre isolé comme point de repère vu de loin. Les arbres dits d'essence majeure (tilleul, chêne, châtaigner, noyer, etc.), caractéristiques des cours de ferme, sont à privilégier.
- Une clôture agricole pour souligner le tracé du chemin.
- Un mur en pierres sèches pour marquer les limites entre la zone de production et la zone d'habitation.

Pour une mise en œuvre réussie:

- favoriser les essences locales,
- favoriser les éléments paysagers locaux : bosquets, haies hautes, arbres isolés, alignements, etc.

3 Assurer la cohésion du nouveau bâtiment avec le bâti existant

Les aspects fonctionnels sont primordiaux pour l'installation du bâtiment agricole. Les routes et chemins d'accès ainsi que leur dimensionnement sont des paramètres importants au même titre que la proximité des réseaux ou l'orientation de la parcelle. Pour assurer la cohésion visuelle et fonctionnelle du site, l'exploitation agricole doit créer un dialogue visuel avec le village et les autres quartiers d'habitation. Plusieurs critères sont à prendre en compte :

- l'implantation du nouveau bâtiment à proximité du corps de ferme,
- l'orientation parallèle des façades entre les nouveaux et les anciens bâtiments,
- le choix du revêtement des cheminements et de l'espace-cour en matériaux perméables,
- la reprise des couleurs des anciens bâtiments (teintes des toitures, des enduits, de la pierre locale),
- la reprise des caractéristiques volumétriques, d'orientation et de couleurs et le choix de matériaux utilisés localement.